montrer le ridicule, s'il a le loiſir d'y penſer.

NOUVELLE RÉPONSE.

De M. Deſpommiers, au N°. 5 de la Gaz. d'Agriculture, &c.

La culture des terres varie en Berry par cantons; une partie ſe ſert d'une charrue dont la perche tirant de long fait un poids par la preſſion du Laboureur, ſon ſoc rond ne fait que fouler la terre ſans la diviſer; l'autre partie emploie l'airaut, inſtrument aratoire avec lequel on fait le plus mauvais labour, puiſqu'il n'y a à peine que la quatriéme partie de la terre qui ſoit remuée. On s'imagine avoir beaucoup avancé, parce que l'airaut aura parcouru un eſpace conſidérable, mais le labour n'eſt que ſuperficiel. Le mal paroît bientôt après. On fait un uſage général de ce mauvais inſtrum^t dans la terre de Bigny & dans les cantons qui ſont au-delà.

J'ai fait voir dans quel état j'avois trouvé ma charrue établie dans les endroits où j'avois débuté. J'allai enſuite à Iſſoudun, où j'établis une charrue; pendant qu'on en faiſoit d'autres, je paſſai de Lanconne à Marcoreux, où les Seigneurs amateurs de l'agriculture, ont répété les mêmes expériences devant leurs Métayers: la diminution des frais, la perfection de la culture les ont vivement frappés. Il n'y a eu qu'une voix en faveur de ma charrue, & on travaille à en conſtruire pluſieurs.

En revenant viſiter les lieux où ma méthode s'introduit, j'ai voulu examiner avec attention ce qui ſe paſſoit à Mazieres, établiſſement de M. le Duc de Charoſt. Ce ſont des landes à perte de vue, où M. le Duc, malgré la cherté des fourages, a voulu faire une expérience publique. En vain lui a-t-on repréſenté l'uſage du pays pour la quantité de beſtiaux néceſſaires à la charrue, le deſir de faire le bien l'a emporté. Je ne raporterai que le procès-verbal que j'ai fait faire. J'ai voulu qu'on jugeât à la rigueur l'eſpace qu'on pourroit labourer chaque jour; on ſçait qu'un Seigneur éloigné de ſes terres peut être trompé par des rapports dictés par la jalouſie.

Copie du Procès-verbal.

» Ce jourd'hui 7 Mars 1767, nous Jean-» Joſeph Geiſler, Arpenteur général de la » grande Maîtriſe des Eaux & Forêts de » Picardie & Artois, demeurant ordinaire» ment à Paris, rue Michel-le Comte, Pa» roiſſe S. Nicolas des champs, étant actuel» lement dans la Ville d'Iſſoudun, Province » du Berry, afin de procéder à la levée des » plans, terreins & arpentages des terres & » Seigneuries appartenantes à M. le Duc de » Charoſt & M. le Marquis de Buſſi, ſitués » ès environs de la Ville d'Iſſoudun, Pro» vince du Berry, ayant été requis par M. » Deſpommiers envoyé de l'État, pour l'a» griculture, je me ſuis tranſporté au lieu dit » Mazieres, Paroiſſe S. Ambroiſe, appar» tenant à M. le Duc de Charoſt, où nous » avons trouvé une charrue de l'invention de » M. Deſpommiers, attelée de quatre bœufs » dont nous avons arpenté le labourage » quelle a fait le jour d'hier, il s'eſt trouvé » trois quarts d'arpent meſure de Paris, & » Meſſieurs Ratoin & Louriot de la Pom» me, Fermiers & Propriétaires des en» virons d'Iſſoudun, qui ſe ſont tranſportés » exprès avec nous pour voir l'effet de ladite » charrue, & la comparer avec celle en » uſage. On dit que leſdits quatre bœufs ne » fatiguoient pas, & que les Laboureurs » diſoient qu'ils n'avoient pas de peine en » travaillant, que le défrichement étoit fait » avec une très-grande régularité, qu'elle » prenoit dix pouces de large, & qu'avec » un peu plus d'activité l'on en pourroit faire » davantage ſans fatiguer les bœufs. Que l'on » avoit enſuite conduit ladite charrue dans » un chaume de bled, qu'elle avoit diviſé la » terre parfaitement, & que la culture éga» loit celle de la bêche, qu'elle arrachoit » toutes les racines, que leſdits Laboureurs » marquoient leurs deſſeins de prendre dès » la S. Martin prochaine cet établiſſement » de Mazieres à fermes, ce qui fera que » Monſeigneur le Duc de Charoſt n'aura » qu'une année de dépenſe qui pourra lui » être payée par les ſemis de menus bleds » que l'on peut ſemer actuellement, & les » gros bleds au mois d'Octobre prochain, » & enſuite nous nous ſommes tranſportés au » domaine voiſin du grand Arnaiſe, Paroiſſe » ſuſdite de S^te. Ambroiſe, où nous avons » trouvé une charrue du pays attelée de huit » bœufs d'égale force des quatre qui labou» roient à la charrue de M. Deſpommiers; » leſdits huit bœufs labouroient un chaume

» de bled d'une terre beaucoup plus facile » à labourer que celle de Mazieres, qu'ils » enfonçoient beaucoup moins, qu'une par- » tie de la terre n'étoit pas touchée, & que » la plus grande partie des racines reſtoit. » Les ſieurs Ratoin & de la Pomme ont ob- » ſervé que leſdits huit bœufs à la charrue du » pays, n'alloient pas plus vite, & tiroient » autant que les quatre employés à la char- » rue de M. Deſpommiers au défrichement. » Fait ledit jour & an que deſſus, pour ſer- » vir ce que de raiſon, & ont leſdits ſieurs » Ratoin & de la Pomme, ſigné avec moi » *Louriot de la Pomme, Ratoin, Geiſler.*

Nous donnerons dans un autre ordinaire la ſuite de la lettre de M. Deſpommiers.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la premiere quinzaine de Mars 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

CHAALONS.				BOURGES.				RIOM.				BORDEAUX.			
LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	f.	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d.
Bar-ſur-Aube.	14	17	7	BOURGES.	21		9	Aurillac	29	6	6	Agen.	23	1	
CHAALONS.	13	1										Bazas.	24	14	
Chaumont.	16	10		Chateauroux				Brioude.	23	7	2	Bergerac.	22	2	
Epernay.	13	16										Blaye.	19*	13	
Joinville.	14	19		Dun le Roi.	20							BORDEAUX.	2?*	10	
Langres.	18*							Clermont	22	9	1	Caſtel Jaloux	22	1	
Mezieres.	13		8	Iſſoudun.	20							Condom.	21	16	
Reims.	15	17	8					Iſſoire.	24	18	6	Libourne.	24	10	
Rethel.	12	3	9	La Charité.								Marmande.	23	8	
St. Dizier.	12	3	9	La Chaſtre.	21	10		Mauriac.	30*			Monſſauquin	24	15	
Sainte - Menehoult.	12*											Nerac.	22	19	
				Le Blanc.	21*	15						Nontron.	21	17	
Sezanne.	13	15	9	St. Amand.	19*	8	6	RIOM.	22*	1		Perigueux.	23	13	
Troyes.	14	8										Sarlat.	21	15	
Vaucouleurs.	15	15		Sancerre.	20	6						Ste. Foy.	21	7	
Vitry.	13	16		Vierzon.	20	8	6	St. Flour.	27			Villeneuve.	24	15	
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	14	5	7	From. le ſep.	20	11	1	From. le ſep.	25	11	9	From. le ſep	23	2	
Pain la liv.		1	7	Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		3	1	Pain la liv.		2	8
Avoine le ſ.	4	4		Avoine le ſ.	5	2	7	Avoine le ſ.	6	6	8	Avoine le ſ.	9	5	5
Foin le q.	1	12	9	Foin le q.	2		1	Foin le q.	1	13	3	Foin le q.	2	7	2
Paille le q.		15	5	Paille le q.	1	2	6	Paille le q.	1	1	3	Paille le q.	1	5	4

Suite des Remarques faites au Bureau d'Agriculture du Bureau du Mans.

Les Laboureurs qui exploitent des terres très-ſuſceptibles des gelées, ont la précaution de cultiver quelques petites parties de leurs terres en froment de Mars, afin qu'à tout événement, ſi leurs enſemencées d'hyver avoient le malheur de périr, ils ſe trouvaſſent alors munis de ſemences de froment Mars, pour y ſuppléer en cette arriere ſaiſon.

La température de la majeure partie occidentale des cantons du fond du Bas-Maine, eſt infiniment plus froide que celle du Haut; de tous les temps les froments d'hyver y réuſſiſſoient très-difficilement; cette culture

y avoit été proscrite totalement ; toutes les semences du printemps & de l'été y sont au contraire la plus belle progression ; M. de L... Associé de ce Bureau, aussi habile cultivateur que zélé citoyen, fit il y a environ 5 ans des épreuves de froment Mars dont je viens de parler, elles réussirent très-bien ; pour exciter son canton à suivre cette culture, il distribua gratuitement de cette espece de semence à tous ceux qui en voulurent. Le succès a secondé son attente, & c'est aux soins de ce bienfaiteur que plusieurs cantons des environs de Mayenne doivent l'avantage qu'ils ont aujourd'hui de se fournir tout le froment de leur consommation qu'ils tiroient d'ailleurs il n'y a pas long-temps.

On pourroit peut-être objecter à ce qu'on vient de rapporter du froment Mars, l'exemple du succès des froments qui en 1743, 1765, & même en dernier lieu en 1766, avoient été semés très-tard à cause de l'interruption des semailles par les intempéries de l'automne. Ce froment n'ayant pas germé ni paru sur la terre avant les grandes gelées, donnerent de l'inquiétude aux Cultivateurs ; mais ils leverent très-bien au printemps, ils devinrent aussi beaux que les bleds les plus avancés, & donnerent d'abondantes récoltes dans les 2 premieres susdites années.

On doit considérer que ces bleds retardés dans leur germination, ont acquis l'avantage sur ceux qui sont semés en Mars, d'avoir été déposés dans la terre pendant 3 mois d'avance, que quoiqu'ils semblent avoir été dans une inaction pendant tout ce temps, leur germe s'est trouvé plus disposé à se développer au premier instant favorable du changement de la température de la saison, c'est ce qui en avance considérablement la progression, & les met bientôt au niveau des autres premiers levés. *Fin.*

LETTRE

De M. de M. Associé au Bureau de Brive, aux Auteurs de la Gazette, sur deux obstacles qui s'opposent au progrès de l'agriculture.

MESSIEURS,

Tout ce qui tend à priver le Payſan Cultivateur des ressources que son industrie peut lui procurer, soit pour sa subsistance, soit pour la reproduction de ses revenus, tourne nécessairement au détriment de la société, en diminuant le produit de la culture. Ce principe étant reconnu pour inconteſtable, qui pourroit calculer exactement les maux qu'occasionnent les Charlatans & les Mandians *de toute espece*, qui sont répandus dans le Royaume ? Je connois une petite Ville où trois Communautés vivent & y entretiennent leurs bâtimens du produit de leur quête, qu'on m'a assuré monter au moins à 4000 ℔ par an, & équivaloir au total des impositions de la Ville en question ; les Charlatans qui y vendent leurs beaumes & onguens, toujours dangereux & jamais utiles, en emportent encore année commune cent pistoles, de leur propre aveu. Ce payss'appauvrit donc annuellement au moins d'un capital de 5000 ℔, ce qui doit le réduire à la longue à la plus extrême misere ; il n'attribue cependant celle-ci qu'aux impôts qu'il paye forcément, & il ne s'apperçoit pas qu'il est journellement la victime d'une confiance aveugle & d'une charité mal entendue, car les 5000 ℔ dont il s'agit ne sont certainement pas l'effet des libéralités des gens riches. Elles ne sont point prises sur le produit net de leurs revenus ; elles ne proviennent au contraire que de la bourse des pauvres Payſans qui ne sentent pas assez que leurs produits ne peuvent être qu'en proportion des avances primitives qu'ils sont en état de faire, & qu'un capital quelconque employé chaque année à l'amélioration de la culture, doit nécessairement lui procurer des accroissemens d'autant plus considérables, que le capital en question sera plus fort. Il est donc plus essentiel qu'on ne pense, pour augmenter les produits de la cultivation, & pour remédier à bien d'autres abus, de faire ensorte que les Moines puissent vivre sans être obligés de faire la quête, & de ne plus tolérer, sur-tout dans les campagnes, les Mandians & les Charlatans.

Il me semble encore que les héritages morcelés nuisent infiniment au progrès de l'agriculture. J'appelle *héritage morcelé*, une petite portion de terrein appartenant à *Jacques* qui se trouve enclavée dans la possession plus considérable de *Jean*, ou contigue à cette possession.

Si *Jean* ne peut employer ſa terre qu'à quelque genre de production, qu'il ſoit néceſſaire de garantir par des clôtures, des incurſions des animaux ou du pillage des voiſins & des paſſans, il eſt forcé de la laiſſer inculte, ou du moins il n'en retirera qu'une récolte bien inférieure à celle que la nature du ſol lui promettoit devoir être très-abondante. Il arrive même très-ſouvent que les deux propriétaires dont je parle, cherchent à ſe nuire réciproquement, s'ils n'ont pu s'accorder enſemble, pour que l'un cédât à l'autre le fond qui lui appartient. *Jean*, par exemple, piqué de n'avoir pu acheter la petite portion de *Jacques*, en la lui payant même trois ou quatre fois plus qu'elle ne vaut, fait planter des arbres de maniere que leur ombrage ou leurs racines privent *Jacques* de toute eſpece de récolte. De là naiſſent des querelles ſuivies de procès qui ruinent l'une des Parties qui n'en devient que plus difficile à ſe prêter au deſir de l'autre.

Quel remede, direz-vous, peut-on apporter à ce mal ſi commun dans le Royaume, ſans attaquer le droit de propriété? Je ſens toute la force de l'objection, elle eſt preſque peremptoire, j'en conviens: cependant une loi nouvelle telle que je vais la propoſer, qui n'auroit pour but dans le cas préſent que l'avantage de Jean & de Jacques, & par conſéquent de la Société en général, ſeroit-elle auſſi contraire aux principes reçus ſur le droit de propriété, qu'elle ſemblera le paroître d'abord?

Le Souverain ne pourroit-il pas ordonner que toutes les fois qu'un particulier poſſeſſeur d'un champ dix ou douze fois plus étendu que le champ de ſon voiſin, voudra réunir celui-ci à ſon héritage, il en ſera le maître en payant la triple valeur de la choſe vendue? S'il eſt vrai, comme on n'en peut gueres douter, que cette loi fût également avantageuſe aux deux contractans, pourroit-elle être enviſagée comme deſtructive du droit de propriété, & ne contribueroit-elle pas au progrès de l'agriculture?

De Breſt.

On écrit de cette Ville qu'on y arme en diligence la Frégate du Roi la *Folle*, qui ſera commandée par le ſieur Kerguelen de Tremarec, Lieutenant de Vaiſſeau. Cette Frégate eſt deſtinée à aller cet été protéger notre pêche de morue ſur les côtes de l'Iſlande & du Groenland.

Nouveaux Prix d'Agriculture.

On a vu dans la derniere Gazette les moyens que M. Colombet, Curé de Saint Denys-ſur-Sarthon, a imaginés pour ranimer l'agriculture dans ſon canton. Ce zelé Paſteur, toujours occupé du bonheur de ſes Paroiſſiens, annonça le 10 de Mars dernier, qu'il accorderoit une remiſe entiere de la dime du chanvre à celui de ſes Paroiſſiens qui, à commencer de 1767, aura récolté le plus beau chanvre. En 1768, il remettra la moitié de cette dime à tous ceux qui auront récolté l'année précédente cent livres de brin ou deux cent livres de gros, & pareille remiſe pour l'année ſuivante à ceux qui auront fait filer l'année précédente la même quantité de brin & de gros, & il rendra tous les ans à la fille qui filera le plus beau fil de brin, la laine de dîme qu'il aura reçue du troupeau de ſon pere. Il donnera de plus tous les ans la ſomme de 30 ℔ à tous ceux de ſa Paroiſſe qui auront mérité quatre des prix propoſés, pour ſervir d'augmentation de dot s'ils ont une fille à marier âgée de 20 ans au moins, ou un cent de groſſes pailles à ceux qui n'auront point de fille à marier; un cent de gerbes de menues pailles à celui qui dans l'année aura élevé le plus beau cochon, & la remiſe de la dîme des oyes à celui qui aura le plus grand nombre de ruches à miel & les mieux entretenues. Il fera juſqu'en 1774 une remiſe entiere des agneaux à tous ceux qui feront garder leurs troupeaux par des enfans âgés de ſeize ans au moins; une remiſe entiere de la dîme des laines, des agneaux & des oyes, à tous les Collecteurs ou Prépoſés qui trouveront le moyen de percevoir ſans frais les impoſitions. Enfin, il a fondé une place de Maîtreſſe d'école pour les filles, & il donnera des livres à tous les enfans de l'un & de l'autre ſexe qui ſçauront lire lorſqu'ils feront leur premiere communion.

Annonces de livres.

Obſervations ſur la deſcription de l'Art du

Charbonnier, donnée par l'Académie des Sciences, avec un avertiſſement de l'Éditeur, & des réflexions ſur l'avertiſſement placé par MM. de l'Académie des Sciences, à la tête de la deſcription des Arts, avec cette épigraphe: NON FUMUM EX FULGORE, SED EX FUMO DARE LUCEM. In-fol. grand papier, de 28 pages. A Paris, chez Cellot, rue Dauphine, 1767, prix 24 ß.

On ne ſçauroit trop approfondir tout ce qui concerne les Arts, & ſi l'on a obligation à ceux qui en ſont les inventeurs, on n'eſt pas moins redevables à ceux qui les perfectionnent. Un examen réflechi, une critique ſage dirigée par les connoiſſances, nous conduiſent infailliblement à la perfection. C'eſt le but que s'eſt propoſé l'Auteur de ces obſervations; mais il auroit dû ménager celui qu'il attaque avec trop d'ironie, & réſpecter le mérite d'un ſçavant Académicien tel que M. Duhamel, dont les talens ſont connus, & auxquels l'Éditeur de l'ouvrage que nous annonçons a rendu les juſtes hommages qui leur ſont dûs.

Hiſtoire naturelle des fraiſiers contenant les vues d'économie réunies à la botanique & ſuivie de remarques particulieres ſur pluſieurs points qui ont rapport à l'Hiſtoire naturelle générale, par M. Ducheſne fils. 2 vol. in-12, prix 2 ℔ 8 ß broch. A Paris, chez Didot le jeune, & chez C. J. Panckoucke.

L'Auteur ne s'eſt pas contenté dans cet ouvrage de parler ſeulement des fraiſiers, il traite encore des diverſes ſortes d'arbres & plantes qu'on cultive dans nos jardins. Nous ferons mieux connoître ce livre dans un de nos Journaux.

Traité ſommaire des coquilles tant fluviatiles que terreſtres qui ſe trouvent aux environs de Paris; par M. Geoffroy, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine & Auteur de l'Hiſtoire des inſectes qui ſont aux environs de la Capitale. A Paris, chez G. B. G. Muſiers fils, quai des Auguſtins, 1767 brochure in-12 de 140 pages.

Mémoire ſur quelques foſſiles d'Artois, pour ſervir à l'Hiſtoire naturelle de cette Province; par un Membre de la Société littéraire d'Arras, brochure in-12 120 pages.

COMMERCE.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois, du 28 Février 1767.

DE HARTFORD,

Dans la Nouvelle-Angleterre, le 12 Janvier.

LE froid extrême qu'il a fait derniérement eſt ceſſé, & le temps eſt beaucoup plus doux. Lundi dernier il commença à pleuvoir, la pluie continua toute la nuit & le lendemain. La grande quantité de neige qui étoit ſur la terre, occaſionna une innondation ſubite & prodigieuſe qui endommagea conſidérablement les moulins, les écluſes & les ponts; dans cette Ville elle emporta une écluſe d'une grande étendue, un moulin à ſcies & la plus grande partie d'un moulin à farine, dans lequel étoit une quantité conſidérable de grain & de farine qui fut perdue; & ce ne fut qu'avec la plus grande difficulté que l'on put conſerver le grand pont. Une maiſon ſituée au paſſage du Bac, qui ſervoit de magaſin, & qui étoit habitée par une famille, a été entiérement détruite par la glace, & peu s'en eſt fallu que toute la famille n'ait péri.

La glace heureuſement avoit diſparu avant que l'innondation fût dans toute ſa violence; ſans cela il eſt à préſumer que tous les magaſins, & toutes les maiſons qui bordent la riviere, auroient été renverſés de fond en comble.

Tous les ponts ſitués dans la partie occidentale, ont été emportés, & leurs moulins ont été fort endommagés, un ſeul de ces ponts a reſiſté. Outre les ravages dont nous venons de parler, la Ville ſouffrira conſidérablement des dommages prodigieux que les remparts ont eſſuyés. Le grand pont conſtruit derniérement au milieu de cette Ville, a été renverſé ainſi que tous les autres qui étoient placés ſur la même riviere. A l'occident de cette Ville, pluſieurs ponts, pluſieurs moulins & pluſieurs écluſes ont eu le même ſort. M. Stephen Blake, ſous-Sherif de cette place, a été noyé ainſi que ſon

fils âgé d'environ 12 ans, en voulant paſſer ſur un pont placé à l'extrêmité de la Ville du côté du midi. A Suffield, tous les moulins, les écluſes & les ponts ont été emportés, ou pour le moins ont ſouffert conſidérablement. A Farmington, un moulin à foulon a été emporté ainſi que ſon écluſe; les ponts y ſont pour la plus grande partie endommagés. A Windſor, le pont qui a couté il n'y a pas long-temps deux cent l. à bâtir, a été détruit. A Wintonburg, un moulin à foulon & une écluſe qui appartenoient au Capitaine Gillet, ont été emportés, ainſi qu'une grande quantité de draps. Sur la riviere qui eſt entre nous & la Nouvelle-York, il n'y a que le principal pont & un autre ſitué à Norwalk qui n'ayent point été détruits. Newhaven a été conſidérablement endommagé, il a perdu trois ou quatre de ſes plus beaux ponts & deux ou trois digues qui avoient été conſtruites pour arrêter l'impétuoſité des eaux.

En un mot, les nouvelles que nous recevons de toutes les parties de la Colonie, ſont des plus affligeantes. Il n'y a aucune Ville qui n'ait reſſenti les effets de ces ravages, & le total de leurs différentes pertes ſe montera à une ſomme conſidérable pour le Gouvernement.

De Londres.

Les Commiſſaires de la longitude viennent de publier, par ordre du Gouvernement, les principes de l'horloge marine du ſieur Harriſon: on a ajouté à la deſcription de cet ouvrage des figures propres à mettre chaque Artiſte en état d'imiter & de perfectionner cette machine. Les Commiſſaires ont publié en même temps un almanach aſtronomique contenant des tables très-utiles pour la navigation.

Annonces de Livres.

Obſervations ſur le Commerce & ſur les Arts d'une partie de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique, & même des Indes orientales. Par Jean-Claude Flachat, Directeur des établiſſemens levantins de la Manufacture royale de Saint Chamont, *&c.* A Lyon, chez Jacquenod pere & Ruſend, grande rue Merciere, & à Paris chez de Hanſy, 2 vol. in-12.

Cet ouvrage eſt le fruit des voyages que l'Auteur a fait dans les différentes contrées du Levant, où il a tout vu en Artiſte & en Philoſophe. Jaloux d'être utile à ſa patrie, il n'a pas voulu garder pour lui-même les connoiſſances qu'il avoit acquiſes, & il fait part aujourd'hui à ſa Nation de ſes découvertes utiles aux arts & au commerce. Sa maniere de préſenter les choſes eſt claire, préciſe & méthodique: mais pour faciliter encore plus l'intelligence du Lecteur, il a fait graver tout ce qui exige une attention particuliere. Le Négociant François trouvera dans cet ouvrage une indication des branches de commerce qu'il peut revendiquer ou faire en concurrence avec les autres Commerçans de l'Europe, en Turquie, & ſur-tout à Conſtantinople, ſur les côtes d'Afrique & d'Italie, dans quelques États du Nord & de l'Allemagne, & même dans une partie des Indes. L'homme curieux de connoître les mœurs, les loix, les uſages des peuples chez leſquels M. Flachat a demeuré, aura de quoi ſe ſatisfaire en liſant les détails très-inſtructifs ſur tous ces objets.

Nous rendrons un compte plus ample de ce livre dans un de nos Journaux.

Les intérêts des Nations de l'Europe, développés relativement au Commerce. A Paris, chez Deſſaint, 4 vol. in-12, 1767.

Les matieres qui compoſent cet ouvrage intéreſſant, ſont la politique, le commerce, l'agriculture & les finances. Nous en donnerons par la ſuite quelques extraits.

CHANGES A PARIS.

Av. 1767.	*Lundi 6.*	*Mar. 7.*	*Mer. 8.*
Amſterdam.	55 5 8e.	. . . .	. . 2
Londres. .	32 1 16e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	168 . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 . . .	. . . .	. 2 . .
Cadix. . .	14 18 .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ¼ . .	. . . .	. . . .
Lyon Pâq.	1 ¼ pe. .	. . . .	. . . .

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 4 Avril 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32^e. *l'once* à	98#	10ß	
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à .	53	17	6
Idem de 11 d. 10 g. à . . .	51	17	6
Piaſtres le marc, ...	48	12	6

FINANCES.

NOTES

Sur les Effets publics qui ont cours.

Action des Indes. Le principal de chaque action eſt de 1600 # & rapporte 80 # de rente, payables de 6 mois en 6 mois. L'action eſt garnie de 6 coupons de 40 # chacun, & on les renouvelle tous les 3 ans.

Promeſſes à 5 pour cent. Ce ſont des promeſſes de paſſer contrat par la Compagnie des Indes, créées en 1752 & 1755, & qui rapportent par année 5 pour cent du principal. Elles ſont garnies de coupons d'intérêts qui ſe payent deux fois l'an, aux mois de Janvier & de Juillet.

Billets d'emprunt d'Octobre. Ces billets ſont de 500 # chacun, & rapportent 25 # de rente, payable une fois l'an, dans les mois d'Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars, parce qu'il y a des billets datés de tous ces mois. Ils ſont auſſi garnis de coupons pour les intérêts. On cotte le prix des billets d'Octobre ſeulement, & on fait la différence de 2 # par mois pour ceux qui ſont plus éloignés.

Promeſſes à 4 pour cent. Ce ſont encore des promeſſes de paſſer contrat pour la Compagnie des Indes créées par lettres-patentes du 18 Novembre 1764. Elles rapportent 4 pour cent, & ſont garnies de coupons qui ſe payent deux fois l'an, aux mois d'Avril & d'Octobre.

Actions des Fermes. Ces actions ont été acquiſes au prix de 1000 # chacune, & rapportent 50 # de rente. Elles ſont garnies de coupons d'intérêt qui ſe payent deux fois l'an, aux mois d'Avril & d'Octobre. Il a été attribué 15 # de dividende tous les ans à chaque action. Mais en l'état où elles ſont à préſent, il n'y a plus à recevoir que 7 # 10 ß au mois d'Avril prochain; & paſſé ce temps, ces actions n'auront en tout que 50 liv. de rente par an.

Annuités. Ce ſont des billets de 500 # chacun, qui rapportent 25 # par an, payables au mois d'Octobre, ils ſont garnis de coupons pour les intérêts.

Coupons. Ce ſont des billets de 100 # qui rapportent par an 5 # auſſi payables au mois d'Octobre, & garnis de coupons d'intérêts.

Lots de la troiſième Loterie royale. Ce ſont des billets portant lots. Il y en a depuis le 5^e. tirage, juſques & compris le 12^e. dont l'intérêt à 5 pour cent ſe paye tous les ans au mois d'Av.: il y en a auſſi du 13^e. tirage, mais dont l'intérêt ne ſera payé qu'au mois d'Avril 1768, & enſuite tous les ans, ce qui fait la différence du prix des billets de ce 13^e tirage, au prix des autres. Ces billets ſont encore garnis de coupons d'intérêts.

Lettres des Colonies. Ce ſont des billets qui ont été liquidés. Il y en a de différentes ſommes, dont les intérêts ſe payent à 5 pour cent deux fois l'année, aux mois de Janvier & de Juillet. Ces billets ſont garnis de coupons d'intérêts.

Contrats ſur la Ville. Ce ſont les anciens contrats ſur les Aydes & Gabelles, au denier 40. Ils ſe négocient par tranſport & lettres de ratification.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1767.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
Ac. des Indes. .	1247 ½ . . .	. . . . .	1255. 60. . .
Emp. de la Com.	. . . . .	387	387 . . . .
Prom. à 5 p %. .	. . . . .	25 ½ 5 . . .	. . . . .
Prom. à 4 p %. .	40	39 ½	39 ½ . . . .
Ac. des Fermes.	750. 57 ½ . .	752 ½ . . .	755. 57 ½ 60.
Amortiſſement.	23	23	22 . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	23	23 ½ . . .	22 . . . .
3^e. Loterie. .	34 ½	. . . . .	32 . . . .
Annuités. . .	390	390	390 . . . .
Coup. d'An. .	74	74	74 . . . .
Emp. de 50 mil.	33	33	32 . . . .
Emp. de 30 mil.	30 ½	30 ½ 30 ½ . .	30. 29 ½ 29. 28 ½
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	34. 5m 35. 11m
Canada. . .	39 ½ 40. 10m. .	39 2m . . .	39. 38 . . .
4^e. L. Epoques.	30. 10e. 35. 36 ½ 3m	31. ½ 10e. 36 ½	31 ½ 30 10e. 35
Nouette. . .	34. ½ 34 . . .	33. 33 ½ 2m .	32 ½ 32 . . .
Ac. de la caiſſe .	1020. 25 . .	1025. 30. . .	1030 . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p % ſur les Cui	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 29.

De S^t. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Au Port au Prince, le 29 Octob 1766, le ſucre blanc, de la premiere qualité, 50 liv.; le commun, de 36 à 42 liv.; le brut, de 22 à 25 liv.; l'indigo mêlé de bleu, de 6 liv. 5 ſols, à 7 liv.; le cuivré, de 5 liv. 10 ſols à 6 liv.; le café, de 16 à 16 ſols 6 den.; le coton, de 190 à 195 livres.

A Leogane, le même jour, le ſucre blanc, de 50 à 54 liv.; le commun, de 35 à 40 liv.; le brut, de 22 à 24 liv.; l'indigo mêlé de bleu 7 liv. 5 ſols; le cuivré, de 5 liv. 10 ſols à 6 liv.; le café, de 16 ſols 6 den à 17 ſols; le coton, de 190 à 195 livres.

A Saint Marc, le 31, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 50 à 52 liv.; le commun, de 38 à 42 liv.; le brut, 25 liv.; l'indigo cuivré, 5 liv. 10 ſols, il n'y en a point de bleu; le café *nouveau*, 17 ſols; le vieux, de 15 à 16 ſols; le coton, 200 livres.

Au Cap, le 4 Novembre, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 40 à 54 liv.; le commun, de 30 à 38 liv.; le brut, de 18 à 24 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 7 liv. 15 ſols; le cuivré, de 5 à 5 liv. 15 ſols; le café nouveau, de 15 à 17 ſols 6 den.; le vieux, de 14 à 16 ſols; les piaſtres gourdes, 37 & 37 & demi pour cent, (très rares.)

Prix *des marchandiſes de France.*

Au Port au Prince, le 29 Octobre 1766, le vin vieux, de 150 à 170 liv.; le nouveau, de 130 à 150 liv.; la farine de Moiſſac, de 75 à 80 liv.; le bœuf d'Irlande, 66 livres, *le baril*; la chandelle, de 22 à 25 ſols *la livre*; l'Huile de Provence, de 21 à 24 liv. *la cave*; le ſavon, 100 liv. *le cent.*

A Leogane, le même jour, le vin vieux, de 160 à 180 liv.; le nouveau, 150 liv.; la farine de Moiſſac, 80 liv.; le ſavon, 100 liv.

A Saint Marc, le 31, le vin vieux, de 180 à 200 liv.; le nouveau, de 160 à 180 liv.; la farine de Moiſſac, 80 liv.; la commune, de 66 à 70; le bœuf, 70 liv. *le baril*; le beurre, de 20 à 25 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 36 à 40 liv. *l'ancre*; l'huile, de 30 à 36 liv. *la cave*; le ſavon, de 110 à 120 livres *le cent.*

Au Cap, le 4 Novembre 1766, le vin vieux, de 160 à 180 livres; le nouveau, de 110 à 140 liv.; la farine de Moiſſac, de 60 à 72 liv.; la commune, de 48 à 50 liv.; le bœuf, de 66 à 80 liv., *le baril*; le beurre, de 12 à 18 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 24 à 30 liv. *l'ancre*; l'huile, de 24 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, de 120 à 150 livres *le cent.*

Cours du Fret.

Au Port au Prince, le ſucre, de 12 à 14 d.; l'indigo, 24 d.; le café, de 15 à 18 d.; (& pour Nantes, quelques deniers de moins.)

A Leogane, le ſucre blanc, 12 den.; l'indigo, de 21 à 24 den.; le café, 15 den.; le coton, de 36 à 40 deniers.

A Saint Marc, le ſucre blanc, de 10 à 12 den.; le brut, de 12 à 15 den.; l'indigo, 36 den.; le café, 15 den.; le coton, de 48 à 52 deniers.

Au Cap, le ſucre blanc, de 10 à 14 den.; le brut, de 12 à 16 den.; l'indigo, de 18 à 24 den.; le café, de 14 à 16 den.; le coton, de 24 à 30 deniers.

De Dunkerque, *le 2 Avril 1767.*

Prix *courant de diverſes Marchandiſes des Colonies & autres.*

Le bled blanc de Flandres, 28 liv. la raziere.

Le ſel gris de Seudres, de 6 liv. 10 ſols à 6 liv. 15 ſols la raziere.

L'eau de vie de Bordeaux, 31 ſols *le pot*; celle d'Oleron, de l'iſle de Ré & de la Rochelle, 30 ſols.

L'huile fine de Provence, de 2 liv. 15 ſols à 2 liv. 16 ſols *le pot*; l'huile fine d'Italie, de 2 liv. 10 ſols à 2 liv. 11 ſols; l'huile commune, 2 liv. 5 ſols; l'huile de navette, 45 liv. *la tonne.*

Le ſucre blanc, premiere qualité, de 36 à 40 liv. *le quintal*; le ſucre brut de Saint Domingue, de 24 à 28 liv.; le café de Saint Domingue, de 13 à 14 ſols *la livre*; le café de la Martinique, 15 ſols; l'indigo cuivré, de 4 liv. 10 ſols à 4 liv. 15 ſols.

Prix des Changes.

Londres à 2 uſances, 22 liv. 6 ſols *la livre ſterling.*

Amſterdam à 1 uſances, 112 liv. 10 ſols pour 100 florins B.

Paris à 2 uſances, 1 pour cent de perte.

Idem à 1 uſance, 1 demi pour cent de perte.

Idem à courts jours, au pair.

DU HAVRE, *le 6 Mars 1767.*

ETAT *& nombre des Bâtimens François & Etrangers entrés & ſortis pendant tout le mois de Mars 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

3 Navires Suédois venant de Chriſtianſtadt, de Marſtands & d'Oneille; 4 Anglois venant Scarboroug, de Newcaſtle. de Cork & de Dublin; 3 Hollandois, dont 2 venant d'Alicante & 1 de Port-Maurice, 1 Eſpagnol venant de Bilbao, 3 Bretons, dont 2 venant de Marſeille, & 1 de la Rochelle, 4 de Dunkerque, dont 2 venant de ce même endroit & 2 de Saint Reme; 4 de Grandville, dont 3 venant de Marſeille & 1 de Bayonne; 2 de Saint Valery venant de Lisbonne; 1 de Rouen venant d'Amſterdam; 1 de Cherbourg venant de ce même Port; 1 de Boulogne venant de ce même lieu, & 4 du Havre, dont 2 venant de la Martinique, 1 de la Guadeloupe, & 1 de Cette.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port 8 Navires Hollandois, dont 6 allant à Hambourg, 1 à Roterdam, & 1 à Amſterdam; 24 François, dont 2 allant en Guinée, 1 à la Martinique, 1 au Port au Prince, 1 à Saint Marc, 1 à Londres, 1 à Lisbonne, 1 à Livourne, 1 à Bayonne, 3 à Dunkerque, 3 à Breſt, 1 à Morlaix, 1 à Honfleur & 2 à Grandville.

EXPORTATION.

Il a été exporté par ces différens Navires pour les Pays Etrangers, pendant le cours du mois de Mars, les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir,

Pour l'*Angleterre*, 7500 *livres* de farines, & 5600 *livres* d'avoine; pour *Hambourg*, 1225673 *livres* de ſucre, & 445033 *livres* de café; pour *Amſterdam*, 26025 *liv.* de ſucre, 46896 *livres* de café, 6230 *liv.* d'indigo, 8170 *livres* de gingembre; pour *Roterdam*, 24681 *livres* de ſucre.

Prix courans des Denrées de l'Amérique & autres.

Coton de Saint Domingue, 195 liv. *le quintal*; dito de la Martinique & de la Guadeloupe, 180 liv.; café Martinique, 18 ſols *la livre*; indigo cuivré, 5 liv. 5 liv. 10 ſols & 6 liv.; ſucre terré, de 40 à 45 liv ſuivant ſa qualité; ſucre brut, de 20 à 24 liv.; cacao en Grain, de 14 à 16 ſols. (*)

Le ſavon bleu vif & bleu pâle, de 50 à 51 liv. 10 ſols *le cent.*

L'Huile, de 70 à 72 liv. 10 ſols.

NOUVELLES.

Le Capitaine *André Bowſt*, commandant le Navire Hollandois le *Jeune Guillaume*, & entré au Port du Havre le 23 Mars, avoit rencontré en pleine mer le Navire l'*Aigle* de Nantes, Capitaine *Mathurin Picorey*, au moment que ce dernier étoit prêt à faire naufrage; le Capitaine Hollandois s'en eſt approché aſſez promptement pour ſauver tout l'équipage avec 6 bariques 1 tierçon deux quarts d'indigo, quatre bariques 1 quart de café, 11 pieces & demie de mouchoirs fabrique de France, 8 paires de manchettes & 8 demi-pieces de mouſſelines, 6 boëtes de thé, quelques autres effets de peu de valeur: le reſte de la cargaiſon a été perdu.

On eſt extrémement inquiet ſur le ſort du Navire le *Prince d'Angole*, Capitaine *Dulac*, venant de Guinée, & parti du Cap depuis près de quatre mois. Comme on n'en a eu aucunes nouvelles on appréhende que le Navire & l'équipage ne ſoient péris.

NAVIRES EN ARMEMENT.

Les Navires le *Thélémaque*, Capitaine *Saſſay*; le *Saint Martin*, de 450 tonneaux, Capitaine *Germain*; l'*Harmonie*, Capitaine *Eyrier*; le *Mercure*, Capitaine *Carpentier*; & la Galiotte les *Deux Freres*, Capitaine *Veſſer*, ſont en charge au Port du Havre; les deux premiers pour le Cap, le troiſiéme pour le Port au Prince, le quatriéme pour Cadix, & le cinquiéme pour Hambourg.

(*) *On croit que cette marchandiſe va augmenter à cauſe des différens dommages que pluſieurs Colonies de l'Amérique ont eſſuyé.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 24 Mars.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

D'une Lettre de M. le Chevalier de Vivens (a) *de l'Académie des Sciences de Bordeaux, de la Société royale des Arts de Metz, & de la Société d'Agriculture de la Généralité de Limoges, à MM. de la Société royale d'Agriculture du Bureau de Brive, Sur la maniere de faire utilement les observations météorologiques.*

IL faut obſerver le barometre & le thermometre, autant qu'il eſt poſſible, trois fois le jour; vers le lever du ſoleil, peu de temps après midi, & le ſoir entre 10 & 11 heures. Pour s'aſſurer même d'avantage du temps qu'il peut faire le lendemain, il faut obſerver le thermometre & le barometre au coucher du ſoleil ou à l'entrée de la nuit.

Ces deux inſtrumens d'obſervations doivent être placés ou dans un corridor ou dans une chambre ſans cheminée. Outre cela on peut avoir un thermometre de M. de Réaumur qui doit reſter toujours pendu à une fenêtre tout à fait en dehors. Celui-ci ſert pour connoître le dégré de chaleur directe & réflechie, & le dégré de froid, ce qu'on doit avoir ſoin de noter ſur ſon Journal d'obſervations.

Voici comment le thermometre & le barometre qu'on tient dans un corridor ſervent à connoître le temps qu'il doit faire le lendemain.

On ſçait depuis long-temps quelles ſont les diſpoſitions de l'athmoſphere qui peuvent être anoncées par l'élévation & l'abaiſſement du mercure, mais on n'avoit pas ſongé que le thermometre peut indiquer autre choſe que le chaud ou le froid.

Il eſt certain, cependant, (& je crois avoir fait le premier cette remarque) qu'on en peut tirer une indication plus ſûre que celle du barometre, pour le beau temps ou le mauvais temps, & que ces deux indications jointes enſemble ne trompent gueres.

Dans les diſpoſitions orageuſes le mercure deſcend pour l'ordinaire, mais quelquefois il ſe ſoutient aſſez haut, au lieu que l'eſprit de vin, (& il en eſt à peu près de même du mercure, dans les thermometres qui en ſont faits) eſt toujours plus haut qu'il ne devroit être à l'heure du jour & pour la ſaiſon de l'année, eu égard encore à la chaleur directe ou réflechie de l'air extérieur.

Quand on obſerve les barometres & thermometres à l'entrée de la nuit, on marque avec une épingle la hauteur où on les trouve ordinairement; deux heures après on regarde s'ils ont hauſſé ou baiſſé; on le marque encore avec une épingle, & de même avant que de ſe coucher.

Si l'eſprit de vin eſt monté au-deſſus de l'épingle, quand le mercure n'auroit pas deſcendu au-deſſous, c'eſt une marque certaine que la diſpoſition de l'air eſt orageuſe, quand même la nuit ſeroit la plus calme &

(a) *On va donner inceſſamment une nouvelle édition de ſes obſervations ſur l'agriculture, dont nous donnerons un extrait détaillé.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

la plus ſereine. Mais ſi le mercure eſt deſcendu, & que l'eſprit de vin ait monté dans le même-tems, il ne doit reſter aucun doute.

Ce n'eſt pas à dire que dans ce même cas il pleuve néceſſairement le lendemain dans le lieu particulier de l'obſervation ; la pluie, l'orage, qui ſont très-ſurement indiqués par-là, peuvent aller fondre ailleurs, mais on peut toujours tirer quelqu'utilité de cette obſervation pour les travaux qu'on a à faire, afin de n'être pas trompé par de fauſſes apparences de beau temps, comme lorſqu'il s'agit, par exemple, de retirer les foins, *&c.*

J'avertis auſſi qu'il faut ſoigneuſement noter les vents, les météores; on obſerve auſſi communément la quantité de pluie, c'eſt-à-dire, qu'on meſure la quantité de pouces d'eau qui tombent, mais cette obſervation eſt trop ſujette à erreur.

Il faut noter auſſi de temps en temps l'humidité de l'air ; on a imaginé pour cela pluſieurs eſpeces d'hygrometres, ils ont tous le même inconvénient, c'eſt-à-dire qu'ils ne font connoître que le dégré d'humidité de la chambre où on les tient, & encore très-peu exactement. Quand l'air eſt humide à un certain point qui mérite d'être remarqué, on le connoît à tant d'hygrometres naturels, qu'il eſt ſuperflu d'en faire un exprès. Lorſque l'humidité de l'air paroît exceſſive, la diſpoſition de l'air eſt pour lors orageuſe, & il y a même aſſez ſouvent des tempêtes à la mer.

PROSPECTUS

Du Manuel d'Agriculture & d'Economie rurale, pour ſervir à l'inſtruction des gens de la campagne, de tous les âges des deux ſexes, dans la Province du Maine.

Par M. L. Curé de M. Aſſocié au Bureau d'Agriculture de la Ville du Mans.

Cet ouvrage eſt principalement deſtiné à l'uſage des gens de la campagne. Pour en rendre le ſtyle uni, à la portée de leur intelligence, & pour donner aux cauſes & aux effets phyſiques de la végétation, toute la ſimplicité naturelle, l'Auteur fait parler un pere Cultivateur à ſon fils. Il l'inſtruit en lui détaillant les différens procédés qu'il pratique journellement ſous ſes yeux, il lui inſpire en même-temps par occaſion, les ſentimens de probité & de ſageſſe néceſſaire à cet art par excellence.

L'ouvrage comprend 27 chapitres qui ſont diviſés en cinq parties. La premiere qui concerne les bonnes mœurs, traite de Dieu, de la piété, de l'ancien & du nouveau teſtament, de la probité néceſſaire à l'état du Laboureur, & de la néceſſité du travail; cette partie eſt diviſée en cinq chapitres.

La ſeconde comprend 12 chapitres qui traitent du vrai principe de la fécondité de la terre, de l'effet du concours des élémens ſur les plantes, de la différence des natures de ſol, de leur amélioration, des ſables divers, des terres fortes & compactes, des terres groſſes, peſantes, des terres humides, aquatiques, des terres ſeches & brulantes, des bonnes terres productives & des terres maigres & uſées.

La troiſiéme partie contient ſix chapitres, le premier parle du labourage en général, & les autres des différentes ſortes de fumiers & de leur uſage ; des marnes, des terreaux & manis ; des différentes productions, de leurs ſemailles & du choix des ſemences; des prés naturels & artificiels, des pâtures & des fourrages ; cette partie finit par la plantation des arbres fruitiers utiles au Laboureur, la bonne méthode de les planter, ſoigner & greffer.

La quatriéme partie regarde l'économie intérieure & domeſtique diviſée dans cinq chapitres, l'éducation convenable aux enfans d'un Laboureur, le bon ordre & la vigilance néceſſaires dans ſon domeſtique, les ſoins & les attentions dûs aux beſtiaux de toutes eſpeces; leur commerce; l'utilité d'être muni de certaines plantes uſuelles pour les maladies des beſtiaux, *&c.*

Les ſept chapitres de la cinquiéme & derniere partie, concernent en général & en particulier les attentions convenables à chaque nature de récolte ; la tonte & le lavage des laines ; la récolte des foins, des grains quelconques, des pailles & chaumes, des chanvres & des lins, *&c.* Les légumes verds & ſecs propres aux ménages des champs & principalement à la nourriture des différens beſtiaux en toutes ſaiſons, les laitages, beurres, *&c.* & généralement tous les travaux économiques de l'intérieur & de l'extérieur du ménage champêtre en toutes ſaiſons, *&c.*

Cet ouvrage contiendra environ 300 p. in-8°. du caractere *cicero*. Il peut compoſer une ſeule brochure, ou bien être ſéparé en cinq petites, c'eſt-à-dire, que chaque par-

tie feroit une brochure pour la commodité des écoles & de la famille du Laboureur, par ce moyen on pourroit les imprimer & les distribuer séparément & de suite. Comme les matieres & les observations en fait d'agriculture sont à l'infini, il seroit à propos de continuer cet ouvrage & de l'augmenter de tout ce qu'on jugeroit convenable, soit de nouvelles expériences constatées, soit de tous les objets quelconques, comme des abeilles, des volailles utiles ou préjudiciables au Laboureur, de la culture des vignes, *&c.* pour en faire par la suite un corps complet d'agriculture.

L'objet principal de l'Auteur a été de travailler pour l'avantage du commun des Cultivateurs de sa Province. Mais il n'y a pas lieu de croire qu'ils se détermineront jamais à employer leur argent à acheter des livres d'instruction qu'ils croient n'être faits que pour les contredire dans leurs usages. Il faut donc pour les séduire, commencer par leur en faire un présent gratuit, & pour cet effet en confier la distribution à MM. les Curés, qui les donneront d'abord aux Maitres ou Maitresses d'école de leurs Paroisses; il les engageront en même-temps à faire une lecture journaliere & raisonnée d'un chapitre à l'ouverture de l'école, à faire lire les enfans dans ce livre, préférablement à d'autres peut-être moins utiles; à leur faire des questions sur les lectures des jours précédens, *&c.* Enfin, MM. les Curés répandroient un certain nombre d'exemplaires, selon l'étendue de leur Paroisse.

Il ne s'agit plus que de trouver les moyens d'exécuter une entreprise qui procureroit sans doute le plus grand bien. On se repose avec confiance sur le zele des personnes aisées qui aiment la patrie.

Annonce de Livre.

Le bon Jardinier, Almanach pour l'année 1767, contenant une idée générale des quatre sortes de jardins, les regles pour les cultiver, la maniere de les planter, & celle d'élever les plus belles fleurs. Nouvelle édition dans laquelle la partie des fleurs a été entiérement refondue par un amateur. Paris, chez Guillyn, Libraire, quai des Augustins 1767, petit in-12 de 200 p. prix 36 ß relié.

L'édition que nous anonçons aujourd'hui est la cinquiéme, ce qui prouve le bon accueil que le public a fait à ce petit ouvrage. Il nous a paru devoir être très-utile à ceux qui se livrent au plaisir inocent de cultiver des fleurs. L'Auteur qui s'est chargé de cette partie ne l'a point traitée en Botaniste, il s'est contenté de bien faire connoître les plantes dont il parloit, & d'indiquer leur culture nécessaire. Comme il ne leur assignoit aucune classe, il a jugé à propos de les ranger par ordre alphabétique, ainsi que les arbres & arbrisseaux d'ornemens. Ses principes paroissent d'autant plus certains qu'ils sont fondés sur les expériences, qu'il a faites; & comme il ne vouloit rien hazarder, il s'est contenté de faire mention des seules plantes qu'il possede & qu'il se plaît à cultiver. En passant en revue toutes les plantes & tous les arbrisseaux à fleurs qu'on trouve dans cette ouvrage, on verra qu'il est possible de varier l'émail de nos jardins, & d'en bannir cette monotonie répétée dans tous les jardins, dont l'ornement se borne très-souvent à une vingtaine de différentes plantes. Nos Jardiniers grossiers & sans goût, ont négligé la culture de diverses especes qui feroient disparoître la tristesse ordinaire des plantes d'automne qu'on place dans les parterres au mois d'Août. A l'égard des arbres d'ornement, ils ne connoissent que le tilleul, le maronier & la charmille ou ormille; on formeroit cepend^t. des plantations plus agréables en employant des peupliers de Lombardie, de la Caroline, des platanes étrangeres, des arbres de S^te. Lucie, des faux ébeniers, des arbres de Judée ou *siliquastrum &c.* de ces mêmes arbres en les prenant très-jeunes, on forme des palissades admirables. L'arbre de S^te. Lucie & le faux ébenier ont l'avantage de n'être point sujets aux chenilles, & de conserver leurs feuilles très-vertes jusqu'aux premieres gelées.

C'est aux amateurs à diriger eux-mêmes les opérations de leurs Jardiniers s'ils veulent introduire dans leurs jardins ces agréables nouveautés qu'on voit déjà dans quelques endroits. Le *bon Jardinier* pourra servir de guide à ceux qui ne seroient point encore initiés dans les mysteres de Flore.

Cet Almanach devoit paroître au commencement de l'année; mais différens obstacles en ont retardé l'impression jusqu'à présent.

ETAT du prix du Froment réduit au Jeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Février 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

CAEN.		TOURS.		POITIERS.		BESANÇON.	
LIEUX des Marchés	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés	PRIX.
	l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.
Avranches.	19 16	Amboiſe.	19 12 8	Chatellerau:	18 16	Arbois.	2
Bayeux.	17	Angers.	18 8 7	Chatillon.	16* 7	Beaune.	22 15
CAEN.	20 3 4	Beaugé.	17 5 7	Confolens.	18	BESANÇON.	21 17 6
Carentan.	15*	Chât. du Loir	14*17 11	Fontenay.	19 10	Dole.	21 18
Coutances.	22* 3 4	Château G.	15 17 6	Les Sables.	19 16	Gray.	21*
Mortain.	21 12	Chinon.		Nyort.	18	Lons-le-Saunier.	24 8
St. Lo.	21 6 9	Laflèche.	15 1 4	POITIERS.	21*14 3	Orgelet,	25 12
Valognes.	18 3 4	Laval.	18 14 11	St. Maixent.	19 18	Ornans.	24 15 7
Vire.	19	LeMans.		Thouars.	16 16	Poligny.	24 8
		Loches.	18 17 3			Pontarlier.	26*16
		Loudun.	17 17 1			Quingey, & Salins.	23 5
		Mayenne.	18 18 11			St. Claude.	25 18 6
		Montreuil B.	18			Vefoul.	22
		Richelieu.	15* 4				
		Saumur.	8 8 5				
		TOURS.	19*14 7				
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	19 8 3	From. le ſep.	17 7	From. le ſep.	16 6 4	From. le ſep.	23 11 9
Pain la liv.	2 4	Pain la liv.	2	Pain la liv.	2 2	Pain la liv.	
Avoine le ſ.	5 17 4	Avoine le ſ.	6 17	Avoine le ſ.	7 6 4	Avoine le ſ.	5 19 2
Foin le q.	1 14 4	Foin le q.	2 2 10	Foin le q.	2 2 2	Foin le q.	
Paille le q.	1 2 1	paille le q.	1 1	Paille le q.	18 2	Paille le q.	

AVERTISSEMENT.

Nous avons reçu une réponſe de M. Sarcey de Sutieres aux différentes queſtions qui lui ont été faites; on nous a auſſi adreſſé pluſieurs lettres; les unes ſont en faveur de la méthode de M. de Sutieres, les autres contiennent quelques critiques de cette même méthode. Enfin, M. Deſpommiers nous a communiqué une relation de ſes travaux & la proportion de ſa charrue. Nous comptons rendre publiques toutes ces choſes dans la Gazette prochaine & dans les ſuivantes.

Il s'éleve, comme on voit deux partis; l'un ſe déclare pour M. de Sutieres, & l'autre pour M. Deſpommiers. Nous n'en prendrons aucun, & nous laiſſerons au public éclairé & judicieux à juger un procès de cette importance. Les faits parleront beaucoup mieux que les raiſonnemens, & les Cultivateurs intéreſſés à la déciſion de cette cauſe, n'auroient pas de meilleur parti à prendre que celui de ſe tranſporter ſur les lieux où les travaux des deux charrues ont été faits, & d'en examiner le réſultat. Ils pourroient encore y envoyer quelqu'un dont la probité ne ſeroit point ſuſpecte, & ſur ſon rapport ils ſe décideroient en faveur de l'une ou l'autre méthode.

On vient de nous remettre une nouvelle

réponſe à la queſtion de commerce propoſée dans la Gazette N°. 17, & à laquelle M. Girard a déjà répondu.

Nous donnerons dans la Gazette prochaine cette nouvelle déciſion qui eſt de M. Groult, Procureur du Roi de l'Amirauté de Cherbourg.

COMMERCE.

NOTES

Sur le Change à Londres.

AMſterdam eſt depuis long-temps en poſſeſſion de gagner ſur Londres, en donnant moins de 36 eſcalins pour la liv. ſterl. Lorſque cette place gagne moins, c'eſt que les Hollandois laiſſent leur argent en Angleterre pour le placer dans les fonds publics. La raiſon toujours ſubſiſtante de cette perte pour l'Angleterre, ſe trouve, 1°. Dans les intérêts que l'Angleterre paye aux Étrangers qui lui ont prêté, 2°. Dans l'accroiſſement de ces intérêts pour les nouvelles ſommes empruntées, 3°. Dans les remiſes qu'elle fait pour les ſubſides qu'elles paye en Allemagne, & 4°. Dans ſes dépenſes dans le Nord pour l'entretien de ſa Marine.

Londres perd communément ſur le change avec Hambourg comme avec tout le Nord, car la balance du commerce eſt contre l'Angleterre, ſans doute à cauſe des nombreux beſoins de ſa Marine. Il y a eu un temps où Hambourg faiſoit gagner Londres, en donnant plus de 35 eſcalins pour chaque liv. ſterl. Ce profit pouvoit venir de la vente des priſes Françoiſes à Hambourg, & des ſommes que Georges II, par la voie de cette place, retiroit de Hanovre menacée d'une invaſion. Cette cauſe ayant ceſſé, le Change eſt aujourd'hui contre l'Angleterre.

Avant la guerre de 1756, le cours du Change entre Paris & Londres étoit beaucoup plus à l'avantage de Paris, qu'il ne l'a été pendant cette guerre, ainſi que le montre l'époque de 1761. Il a repris cet avantage, puiſqu'aujourd'hui l'Anglois donne plus de 31 den. pour l'écu de 3 ℔. Il y a des Calculateurs qui fixent le pair à 29 den. & demi. Le Chevalier Newton l'a fixé à 29 $\frac{140}{1000}$. Les Commerçans eſtiment qu'il eſt à 30 $\frac{1}{2}$. Les Anglois tirent de France beaucoup de thé, d'eau de vie, de ſoieries, de mode & de vin; & ils y conſomment beaucoup d'argent, à Paris, & dans différentes Provinces.

Le Change avec l'Eſpagne donne communément très-peu de profit; parce que l'Irlande y fait un gros commerce clandeſtin, dont elle ne rend rien à l'Angleterre. Une autre raiſon, c'eſt la grande quantité d'argent que l'Angleterre eſt ſouvent obligée de tirer d'Eſpagne. Elle y gagnoit encore moins en 1761, avant la priſe de l'*Hermione*, qui étoit chargée de piaſtres.

L'Angleterre donne moins de 67 den. ſt. pour un *millrea*. Ce profit étoit bien plus conſidérable en 1705, dans le temps même que l'Angleterre ſoudoyoit le Portugal, & entretenoit une armée en Eſpagne. La balance de ce commerce n'eſt donc plus ſi fort à l'avantage de l'Angleterre. On a dit long-tems qu'elle étoit d'un million ſterl. & même plus. Vers la fin de l'année 1765, on ſe plaignoit à Londres qu'elle étoit conſidérablement diminuée. *Voyez les Gazettes Angloiſes du 22 Novembre 1765.* Il eſt certain que beaucoup d'autres Nations, & entr'autres la France & les Pays-bas, partagent aujourd'hui avec l'Angleterre le commerce de Portugal. Les Gazettes du 8 Sept. 1766, diſent que la diminution a été depuis quelques années de 300,000 ℔ ſt.

Livourne eſt en Italie l'étape des Anglois. Il n'eſt donc pas ſurprenant qu'ils gagnent ſur le Change avec cette place, c'eſt-à-dire, qu'ils donnent pour la piaſtre moins de 54 den. ſterl. Ils perdent communément avec Veniſe & Gênes, parce qu'ils ont plus beſoin des marchandiſes de ces deux Places, qu'elles n'ont beſoin de celles d'Angleterre.

COLONIES FRANÇOISES.

MORTS.

A Cavaillon, le 5 Oct. 1766, Me. *Daniel Lamarre* (plus connu ſous le nom de *Charles-Albert Duvernay*, qu'il avoit ſubſtitué au premier en arrivant dans cette Colonie, il y a 16 ans) ci-devant Procureur au Siege royal de S. Louis, & depuis cinq ans

Notaire aux Cayes. M. *Charpentier*, Habitant au fond de l'Iſle à vache, eſt ſon exécuteur teſtamentaire, & ſon légataire univerſel.

A S. Marc, le 11, M. *Pierre Regné*, Chirurgien audit lieu.

Au Mirebalais, le 13 M. *Laurent Flocard de Mepieu*, Prevôt de la Maréchauſſée dudit lieu, âgé de 50 ans.

Au Mouſtique le 20, M. *Étienne Bigeau*, natif de Nantes, âgé de 56 ans, en ayant paſſé 36 dans la Colonie.

Au Cap, le 23, M. *Étienne Alliaume*, ancien Avocat au Parlement de Paris pourvu par proviſions du Roi d'un office de Conſeiller au Conſeil ſupérieur du Cap. M. *d'Augy* fils eſt ſon exécuteur teſtamentaire.

Au Port-de-Paix le même jour, M. *Morin*, Curateur aux vacances dudit lieu.

Biens & Successions.

MM. les créanciers de la ſucceſſion du feu ſieur *Bouterolle*, ont été priés de la part de M. *Foache*, d'envoyer leurs titres de créances chez M^e. *Beaujouan*, Procureur au Cap, afin de pouvoir parvenir à la répartition des ſommes qui proviennent de la vente des Negres & effets dépendans de ladite ſucceſſion.

A vendre. Une habitation ſituée au quartier des Ecreviſſes, Paroiſſe du Trou, contenant 150 quarreaux de terre, dont 30 ſont découverts pour faire des ſavannes, & le reſte en bois de bout; ſur laquelle habitation il y a une grande caſe, avec galerie, cuiſine, glacis, moulins, *&c.*

Il faut s'adreſſer à M. *Birot*, Négociant au Cap, ou à M. *Couradin*, Habitant du Trou.

A vendre. Une habitation ſituée à la montagne noire, quartier de la Grande-Riviere, ſur laquelle il y a eu 12 à 15 milliers de café à faire, & beaucoup de jeunes plants de café qui ne ſont pas en rapport; une grande caſe couverte d'eſſentes & paliſſadée, cuiſine avec four, caſe à café, glacis, colombier avec pigeons, quatre caſes à Négres.

S'adreſſer à M. *Sabourin*, Habitant audit quartier, ou à M. *Laville*, Négt. au Cap.

A vendre, 48 quarreaux de terre en bois de bout propre à établir en café, ſitués à une petite lieue de l'Égliſe du Limbé, près de la riviere, ſans en craindre les débordemens.

On s'adreſſera à M. *Sourzac*, Apoticaire au Cap, rue royale, à qui ce terrein appartient.

EXTRAIT

D'une lettre du Port-au-Prince, du 19 Octobre 1766.

On a appris ici avec la plus grande ſatisfaction, que M. Chervain avoit publié ſon ſecret pour deſſaler l'eau de mer. Ce procédé qu'on avoit toujours regardé comme très-difficile, ſe réduit à un peu d'huile & à un alambic ordinaire. Voilà une grande opération exécutée par des moyens bien ſimples; elle en eſt d'autant plus eſtimable; & la généroſité de l'inventeur, qui en fait part au public, ſans autre récompenſe que la ſatisfaction de rendre ſervice à l'humanité, & d'empêcher la mort cruelle de quantité d'infortunés, ne ſçauroit être trop applaudie par tous les hommes qui ſçavent penſer. La franchiſe avec laquelle l'Auteur donne ſa méthode, nous a empêché de douter un inſtant de la vérité de ſon aſſertion: mais on eſt curieux; on veut voir l'expérience d'une choſe merveilleuſe. Nous avons donc prié M. *de la Roche*, Apoticaire du Roi au Port-au-Prince, de faire cette expérience: il nous donna hier cette ſatisfaction. Il fut devant pluſieurs témoins prendre de l'eau à la mer, en mit dans ſon alembic trois bouteilles & demie bien meſurées, & ſeulement deux cuillers à bouche pleine d'huile d'olive; puis ayant brouillé le tout & diſtillé, il en tira trois bouteilles d'eau douce, dont je bus un verre. Je ne lui trouvai aucune ſalure ni amertume, mais ſeulement un goût léger d'huile, parce qu'on ne l'avoit pas paſſée au drap. Ce matin M. *de la Roche* m'en a apporté une bouteille que je conſerve.

On prétend que le procédé de M. *Poiſſonnier*, eſt tout différent, ainſi M. *Chervain* (*a*) doit être regardé comme l'Auteur

---

(a) *M. Chervain dans une lettre datée du 24 Octobre 1766, avertit qu'il s'eſt rappellé n'avoir fait aucune expérience en préſence de M. le C. d'Eſtaing, & qu'il lui avoit ſeulement préſenté un Mémoire circonſtantié où il détailloit ſa maniere de procéder.*

du ſecret qu'il vient de rendre public.

CHANGES A PARIS.

M. 1767.	*Jeudi 19.*	*Ven. 20.*	*Sam. 21.*
Amſterdam.	55 5 8e.	. . . .	. . . .
Londres. .	32 . . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	168 ½ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 6 .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	14 19 .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon Rois.	au pair.	. . . .	. . . .

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 21 Mars 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32e. *l'once* à	99	# ß	₰
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82	10	
L'argent à 11 ₰ 20 g. *le m.* à .	54	2	6
Idem de 11 ₰ 10 g. à . . .	52	5	
Piaſtres le marc, . .	48 15 à	17	6

FINANCES.

DÉCLARATION DU ROI,
Donnée à Verſailles le 8 Janvier 1767.

PORTANT *prorogation pour ſix années de pluſieurs Droits faiſant partie des Fermes générales.*

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces préſentes verront, SALUT. Les dépenſes qu'a exigé la derniere guerre, nous ont obligé de continuer, par notre Déclaration du 29 Octobre 1761, pour ſix années, le doublement des droits de Domaine, Barrage & Poids-le-Roi dans Paris, l'augmentation ou réhauſſement du prix du ſel dans notre Province de Franche-Comté, des anciens quatre ſols pour livres des droits de nos Fermes, les droits de Courtiers-Jaugeurs, les droits d'Inſpecteurs aux Boucheries & aux Boiſſons, & deux ſols pour livre d'iceux, les droits manuels ſur les Sels, les droits réſervés dans les Cours, Chancelleries, Préſidiaux, Bailliages, & autres Siéges & Juriſdictions : les mêmes circonſtances Nous ont auſſi obligé d'ordonner par nos déclarations des 3 Fev. 1760 & 21 Nov. 1763, la perception de deux nouveaux ſols pour livre, ſur ceux des droits de nos Fermes & autres droits exprimés dans la premiere de ces Déclarations, qui, ainſi que celle du 21 Nov. 1763, ordonne la levée deſdits deux ſols pour livre juſqu'au 30 Septembre 1770. Ces prorogations ou établiſſement pour des temps limités, ont toujours eu pour objet le deſir de ſoulager nos peuples de la levée des droits continués ou établis, ſi, à l'expiration du terme pour lequel la perception en devoit être faite, la ſituation de nos finances pouvoit le permettre : mais les dépenſes ordinaires & celles qu'il nous reſte à faire pour remplir les engagemens que la guerre nous a mis dans le cas de contracter, Nous mettant dans l'indiſpenſable néceſſité de ne pouvoir diſtraire de nos revenus des droits, qui, à l'exception du ſixiéme ſol pour livre établi par la Déclaration du 21 Novembre 1763, ſont partie du prix du bail de nos Fermes, ſur lequel ſont aſſignées les rentes ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris, dont l'acquittement ſera toujours eſſentiellement l'objet de notre attention, Nous nous voyons obligé de proroger pour ſix années la continuation ordonnée par la Déclaration du 29 Octobre 1761 ; & à l'égard des deux ſols pour livre établis par les Déclarations des 3 Fev. 1760 & 21 Nov. 1763, d'en continuer la perception pendant quatre années, qui finiront le dernier Sept. 1774, pour la partie de ceux des droits de nos Fermes, dont les baux finiront au dernier Sept. & pendant quatre années trois mois, qui finiront le dernier Déc. 1774, tant pour ceux des droits dont les baux de nos Fermes finiſſent au dernier Déc. que pour tous les autres droits non compris dans leſdits baux, & ſur leſquels la levée de ces deux ſols pour livre a été ainſi ordonnée. A ces cauſes, & autres à ce Nous mouvans, de l'avis de notre Conſeil, & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité Royale, Nous avons dit, déclaré & ordonné, & par ces Préſentes ſignées de notre main, diſons, déclarons & ordonnons, voulons & Nous plaît.

ARTICLE PREMIER.

Que le doublement des droits du Domaine, Barrage & Poids-le-Roi, à Paris, le droit d'augmentation ou réhauſſement du

ſel qui ſe conſomme & diſtribue dans l'intérieur de la Province de Franche-Comté, les droits de Courtiers-Jaugeurs, les droits d'Inſpecteurs aux Boiſſons & Boucheries, & deux ſols pour livre d'iceux, & les droits manuels ſur les ſels, continuent d'être levés & perçus juſqu'au dernier Sept. 1774.

I I. Voulons que les anciens & nouveaux deux ſols pour livre des droit de nos Fermes, ſoient & demeurent continués juſqu'au dernier Sept. 1774, ſur ceux de ces droits dont les années des baux finiſſent audit jour d^er. Sept. & juſqu'au d^er. Déc. de l'an. 1774, pour ceux ſur les droits de la Ferme des Domaines, Contrôle des Actes des Notaires & ſous-ſignatures privées, Petit-Scel, Inſinuations, Centiéme Denier, Greffe, Formule dans les Provinces où les Aydes n'ont point cours, & autres droits joints à la ferme deſdits Domaines, qui y ont été aſſujettis, & dont les années des baux finiſſent audit jour dernier Décembre; le tout conformément aux Édits & déclarations qui ont établi & prorogé tous leſdits droits.

I I I. Voulons auſſi que les droits réſervés dans les Cours, Chancelleries, Préſidiaux, Bailliages & autres Sieges & Juriſdictions, continuent d'être levés & perçus juſqu'audit jour dernier Décembre 1774, à l'exception de ceux éteints & ſupprimés par notre Déclaration du 3 Août 1732, & à la réduction aux trois quarts & moitié, & conditions y portées.

I V. Ordonnons que les deux ſols pour livre, dont l'établiſſement a été ordonné par nos Déclarations des 3 Fev. 1760, & 21 Nov. 1763, continuent d'être perçus juſqu'au dernier Sept. 1774, pour ceux des droits dont les années des baux de nos Fermes finiſſent au dernier Sept. & juſqu'au dernier Déc. de ladite année 1774, pour les droits dont les années de ces mêmes baux finiſſent au dernier Déc. pour être ladite perception faite en conformité & ſur les droits exprimés par notre Déclaration du 3 Fév. 1760, & aux exceptions y portées. Si donnons en mandement à nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans notre Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aydes à Paris, que ces Préſentes ils ayent à faire lire, publier & regiſtrer, & le contenu en icelles exécuter ſelon leur forme & teneur: aux copies deſquelles collationnées par l'un de nos amés & feaux Conſeillers-Secrétaires, voulons que foi ſoit ajoutée comme à l'original. Car tel eſt notre plaiſir; en témoin de quoi Nous avons fait mettre notre ſcel à céſdites Préſentes. Donné à Verſailles le huitiéme jour du mois de Janvier, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-ſept, & de notre regne le cinquante-deuxiéme. *Signé* LOUIS. *Et plus bas* : par le Roi, PHELYPEAUX. Vu au Conſeil DEL'AVERDY. Et ſcellée du grand ſceau de cire jaune.

Regiſtrée, oui, ce requerant le Procureur Général du Roi, du très-exprès commandement du Roi, pour être exécutée ſelon ſa forme & teneur; & néanmoins à arrêté qu'il ſera fait au Roi de très-humbles & très-reſpectueuſes Repréſentations, à l'effet de le ſupplier de prendre le plus promptement qu'il ſera poſſible, & de rendre publiques, les meſures d'économie dont ledit Seigneur Roi a bien voulu donner l'aſſurance à ſon Parlement par ſa réponſe du jour d'hier & par ſes précédentes réponſes: Et copies collationnées envoyées aux Bailliages & Sénéchauſſées du Reſſort, pour y être lue, publiée & regiſtrée. Enjoint aux Subſtituts du Procureur Général du Roi d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans le mois, ſuivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement, toutes les Chambres aſſemblées, le 16 Mars 1767.

Signé, YZABEAU.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars. 1767.	*Jeudi 19.*	*Vendredi 20.*	*Samedi 21.*
Ac. des Indes. .	. . . . .	1260. 55. . .	1250 55. 52 ½
Emp. de la Com.	394	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p °/°. .	21 ½	21 ½	21 ½ . . . .
Prom. à 4 p °/°. .	. . . . .	39	39 . . . .
Ac. des Fermes.	805	800	802 ½ 5. . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3e. Loterie. .	26	26. 27 . . .	27 . . . .
Annuités. . .	405. 2 ½. . .	400	400 . . . .
Coup. d'An. .	76	76	76 . . . .
Emp. de 50 mil.	24	25. 26 2m . .	26 . . . .
Emp. de 30 mil..	29 ½ . . .	29 ½	29 ½ 29 . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	38 ½ 39 ½ 2m 40. 5m	38 ½	37 ½ 39 ½ 5 .
4e. L. Epoques.	. . . . .	27 ½ 10e. 32 ½.	. . . . .
Nouette. . .	33. 33 ½ 2m 34 5m	33 33 ½ 2m. .	33. 33 ½ 3 4 5m
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p °/°. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p °/° ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 24.

DE DUNKERQUE, *le* 12 *Mars* 1767.

PRIX *courant de diverſes Marchandiſes des Colonies & autres.*

LE bled blanc de Flandres, 26 liv. la raziere.

Les eaux-de-vie de Bordeaux, d'Oleron, &c. comme le 20 Février.

L'indigo cuivré, de 4 liv. 10 ſols à 5 liv. *la livre*; le ſucre blanc de Saint Domingue, premiere qualité, de 40 à 42 liv. *le quintal*; le ſucre brut du même endroit, de 26 à 27 livres.

L'huile de navette, 45 liv. *la tonne*; l'huile d'olive fine de Provence, de 2 l. 15 ſols à 2 l. 16 ſols *le pot*; l'huile fine d'Italie, de 2 liv. 10 ſols à 2 liv. 11 ſols; celle d'Eſpagne commune, 2 livres 5 livres.

PRIX DES CHANGES.

Londres à 2 uſances, 21 liv. 4 ſols *la livre ſterling.*

Amſterdam à 2 uſances, 212 liv. 5 ſols pour florins 8.

Paris à 2 uſances, 1 pour cent de perte.

Idem à courts jours, 1 quart de perte.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 10 Mars 1767, il eſt entré dans ce Port 7 Navires François, 4 Anglois & 3 Hollandois; ſçavoir l'*Eſpérance* de 40 tonneaux, Capitaine *Antoine de la Roche*; le *Jeune Jean*, de 50 tonneaux, Capitaine *Baudouin Van Hem Schorte*; les *Deux Bergeres*, de 100 tonneaux, Capitaine *Jean Pieters*; la *Marie Therèſe*, de 80 tonneaux, Capitaine *Nicolas Maertens*; la *Jeanne Anne*, de 40 tonneaux, Capitaine *Laurent denys*, tous les 5 de Dunkerque, venant de Londres ſur leur leſt; la *Marie Renée*, de 100 tonneaux, Capitaine *Jean-François Cleirec* du Conquet, venant de Seudres chargé de 121 boiſſeaux de ſel gris; la *Demoiſelle Agnès*, de 100 tonneaux, Capitaine *André Dumondt* fils de Dunkerque, venant de Livourne ſur leſt; le *Hardwick*, de 100 tonneaux, de Newcaſtle, Capitaine *Michel Owner*, venant de Newcaſtle chargé de 30 chalders de meules & de charbon de terre; l'*Harang*, de 24 tonneaux de Yarmouth, Capit, *François Calver*, venant d'Yarmouth charge d'orge germé; le *David & Eliſabeth*, de 130 tonneaux, de Colcheſter, Capitaine *Jean Parſon*, venant de Sunderland chargé de charbon de terre; la *Peggie*, de 30 tonneaux, de Corck, Capitaine *Denis Thowig*, venant de Corck chargé de 706 cuirs de bœuf; la *Jeune Marie*, de 26 tonneaux, de Fleſſingue, Capitaine *Raſmus Samuels*, venant de Fleſſingue chargé de 40 caiſſes de thé, 7 pieces de genievre, 95 dents d'éléphant, &c. les *Deux Freres*, de 80 tonneaux, Capitaine *Willem Dubbelt*, venant de Schiedam chargé de 90 pieces de genievre, une partie de ſucre, de morue & de ſaumon; l'*Amour*, de 90 tonneaux, de Roter-Roterdam, Capitaine *Joos Schoolaert*, venant de Roterdam chargé de genievre, de morue, de quincaillerie & autres marchandiſes.

DÉPART *de Navires.*

Il n'eſt ſorti du même Port que deux Navires Hollandois; ſçavoir, le *Jeune Jacques*, de 40 tonneaux, de Roterdam, Capitaine *Jacobus Janſſen*, allant à Oſtende chargé de 160 tonnes de graine de lin & diverſes autres marchandiſes; les *Deux Freres*, de 38 tonneaux, de Terver, Capit. *Ary Maat*, allant à Terver ſur ſon leſt.

NAVIRE EN ARMEMENT.

Le Navire la *Legere*, de 200 tonneaux, Capitaine *Chriſtophe French* de Dunkerque, Armateur M. *J. Bodin*, eſt en charge dans ce Port pour la Martinique & Saint Domingue.

DE LA ROCHELLE, *le* 9 *Mars* 1767.

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Ville pour les Pays Etrangers dans le cours de Février dernier, 16005 *liv.* d'indigo, 57051 *liv.* de ſucre brut, 100430 *liv.* de ſucre terré, 57961 *liv.* de ſucre en pain, 66368 *liv.* de cafe, 11765 *liv.* de rocou, 82487 veltes d'eau-de-vie, 63617 *liv.* de ſyrop, 1739 *liv.* de cacao 3599 *liv.* de coton.

Prix de quelques Denrées.

L'eau-de-vie de la Rochelle, 114 livres.

Le froment, de 190 à 193 liv.; l'orge, de 100 à 103 liv.; baillarge, de 110 à 112 liv.; le ſeigle, de 130 à 136 liv.; l'avoine, de 83 à 86 livres.

ARRIVÉE *de Navires*

Il eſt entré dans ce Port le 5 Mars 1767, le Navire la *Victoire*, Capitaine *Robin*, venant de la Martinique chargé de 150 bariques de ſucre terré, 4 bariques 2 tierçons 6 quarts de café, & 1 quart de cacao.

De Marseille, *le 9 Mars 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du premier au 7 Mars 1767, il eſt entré dans ce Port 43 Bâtimens François & 11 Etrangers; des premiers, le Navire le *Comte de Provence*, Capitaine *Joſeph Gameau* de Marſeille, venoit de la Guadaloupe chargé de marchandiſes de cette Colonie; les autres venoient d'Acre, de Smyrne, d'Athênes, de Bonne, de Palerme, de Meſſine, de Majorque, de Naples, de la Pouille, de Livourne, d'Alicante, de Barcelonne, d'Albiſola, de San Remo, de Gênes, de Port-Maurice, de Savone, de Final, de Luan, de Diano, de Nice, de la Bourdiguiere, d'Aigues-Mortes, d'Arles, de Frejus, de Toulon & de Martigues, chargés de diverſes marchandiſes, & en plus grande partie de bled, de grains & d'huile.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 38 Bâtimens François & 9 Etrangers; des premiers, la Frégate la *Dauphine*, Capitaine *Pierre Lefevre* de Dunkerque, alloit au Cap; les autres alloient à Toulon, à Menton, à la Ciotat, à Arles, à Saint Tropès à Bandol, à Oneille, à Agde, à Narbonne, à Cette, en Rouſſillon, à Gênes, à Livourne, à Naples, à Barcelonne, à Alicante, à Arrara, à Mahon, à Iviça, en Barbarie, à Salé, au Levant, à la Rochelle, à Nantes, à Vannes, au Croiſic, à Rouen, à Dieppe, à Saint Valery, à Dunkerque, chargés de diverſes marchandiſes.

De Nantes, *le 14 Mars 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du 6 au 13 Mars 1767, il eſt entré dans ce Port 6 Navires François; ſçavoir, l'*Actif*, de 200 tonneaux, Capitaine *Chever*, venant du Cap; les *Bons Amis*, de 300 tonneaux, Capitaine *Guichard* de Nantes, venant du Port-au-Prince; le *Martial*, de 150 tonneaux, Capitaine *Creſpin* (*), venant de la Guadaloupe chargés tous trois en total de 723 bariques 35 quarts de ſucre brut, terré & tête, 13 futailles 47 bariques 27 tierçons 167 quarts de café, 45 futailles 16 quarts 2 ancres 4 ſacs d'indigo, 43 balles de coton, 20 madriers de bois d'acajou, 158 cuirs de bœuf en poil, 20 cuirs de veau, 8 dents de morphil, du cacao, des confitures & des ſyrops; la *Marie Catherine*, Capitaine *Nicolas Viollant*, venant de Cadix avec 261 barils de raiſins; la *Sainte Anne*, Capitaine *Joſeph Pinto*, venant de la Roche-Bernard avec du cidre; la *Fleur de Lis*, Capitaine *Mathurin le Parc*, venant de l'Orient avec des marchandiſes de la Compagnie des Indes.

(*) *Ce Capitaine a rapporté que le 12 de Février il rencontra vers les 32. deg. 27 m. de lat. N. & 324 deg. 51 m. de longit. un Navire nommé* le Lanceau, *venant de Portſmouth, Nouvelle Angleterre, & allant à la Grenade chargé de planches; il s'approcha de ce Bâtiment qui n'alloit qu'entre deux eaux, reçut dans ſon bord le Capitaine nommé* Maréchal, *& l'équipage conſiſtant en ſix hommes qui lui apprirent que ce Vaiſſeau étoit dans le même état depuis huit jours, & qu'auſſi-tôt qu'ils avoient vû ne pouvoir franchir la pompe, ils s'étoient déterminés à monter des vivres dans les hunes pour y attendre le terme de leurs malheurs.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 3 Navires François & 15 Etrangers; ſçavoir, l'*Africaine*, de 190 tonneaux Capitaine *Derud*, allant en Guinée; la *Marie Anne*, de 100 tonneaux, Capitaine *Broban*, allant à Saint Louis; l'*Aimable Pelagie*, de 50 tonneaux, Capitaine *Gaſton*, allant a Cadix chargé de pierres a fuſil, de mercerie, de fruits cuits, de toile, d'étamine, de café, d'indigo & de platilles. Des Etrangers, 8 alloient à Bruges; ſçav. le *Jeune Henri*, le *Jeune Jouvert*, la *Dame Marguerite*, la *Barbe Théréſe*, la *Bonne Eſpérance*, la *Jeune Marguerite*, le *Jeune Jean*, & la *Jeune Anne*, chargés de vin d'Amont & Nantois, d'eau-de-vie, de café, de ſyrop, d'indigo, de ſucre brut & terré; le *Goilan de la Mer*, alloit à Hambourg avec du vin, des pruneaux, des peaux de veau corroyées, des peaux de fouines & de blereaux, du café, du gingembre, du bois de Campêche, du ſyrop, du thé, du ſucre terré & de l'indigo; la *Demoiſelle Anne Baker*, alloit à Middelbourg avec de l'eau-de-vie, du vin & du thé; la *Bonne Eſpérance*, alloit à Roterdam avec de l'indigo, du vin & du ſucre brut & terré; l'*Oranger*, alloit à Dantzick avec du vin & des cuirs tanés; les deux Navires nommés tous deux la *Conception*, alloient à Bilbao avec des merceries, du fil, de la fayence, des lamproies, du coton filé & en laine & des drogueries; la *Maiſon de Baſſelinga*, alloit a Livourne avec des peaux de veaux corroyées, des feves & des pois.

Navires en armement.

Le Navire l'*Hyrondelle*, de 100 tonneaux, Capitaine le Chevalier de *Launay*, Armateur M. *Rondiniere*, eſt en charge au Port de Nantes pour la Guinée.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires Etrangers la *Concorde*, de 140 tonneaux, Capitanei *Thomas Feikes Roth* pour Bremen; l'*Anna Magdalena*, de 120 tonneaux, Cap. *Leedert*, pour Dort; les *Deux Sœurs*, de 100 ton. Cap. *Gerrit Johannes* pour Middelbourg; la *Lida*, de 100 tonneaux, Capitaine *Adrian Bakker* pour Amſterdam.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1767. Du Mardi 17 Mars.

AGRICULTURE.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la premiere quinzaine de Février 1767, *dans les GE'NE'RALITE'S de*

ROUEN.		BORDEAUX.		TOULOUSE.		MONTAUBAN.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.
Andely.	16 18 3	Agen.	22 8	Albi.	26 3 7	Cahors.	29 15 3
Caudebec.	22 19 3	Bazas.	25	Alet.		Cauſſade.	30
Dieppe.	24*	Bergerac.	24 1	Beziers.	30 14 7	Figeac.	28 2 9
Eu.	19 14 1	Blaye.	20* 14	Carcaſſonne.	27 15	Gourdon.	27 2 9
Evreux.	18 12 7	BORDEAUX.	28* 13	Caſtelnaudary	27 10	Lauzerte.	27 2 5
Giſors.	16* 8	Caſtel Jaloux.	24 6	Caſtres.	30 3 9	Milhau.	35*
Havre.	24	Condom.	24 1	Lavaur.	24* 6	Moiſſac.	24 1 3
Lions.	18 12	Libourne.	26 5	Limoux.	30 15 6	MONTAUBAN	23* 17 1
Magny.	18 16 4	Marmande.	25 13	Montpellier.		Murdebarrez.	28 8 6
Neufchatel.	20 5	Monſſauquin.	25 13	Narbonne.	32 3	Rhodez.	30
Pont-de l'Arche.	19 4	Nerac.	24 18	Niſmes.	36* 7 9	Ste. Affrique.	30 7 6
Pont-Audemer.	24	Nontron.	21 18	Pezenas.	34 1 10	St. Antonin.	28 10 11
Pont-l'Ev.	20 7 6	Perigueux.	23 8	TOULOUSE.	27 8 7	Villefranche.	27 15
ROUEN.	23 3 9	Sarlat.	23 1				
		Ste. Foy.	22 10				
		Villeneuve.	26 10				

PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	20 9 6	From. le ſep.	24 7	From. le ſep.	29 15 3	From. le ſep.	28 11
Pain la liv.	2 7	Pain la liv.	2 6	Pain la liv.	3 3	Pain la liv.	2 11
Avoine le ſ.	7 3 5	Avoine le ſ.	9 11 8	Avoine le ſ.	12 1 9	Avoine le ſ.	8 10 4
Foin le q.	1 12	Foin le q.	2 9 8	Foin le q.	2 11 9	Foin le q.	2 10 5
Paille le q.	1 3	Paille le q.	1 5 4	Paille le q.	1 1 8	Paille le q.	1 3 2

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France